



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

Le lundi 24 juin 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2024

DELIBERATION

N° 143/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Acquisition par le Fonds
Barnier d'un bien sinistré et
exposé

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Colette BENOUAHAB à André IPERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les intempéries des 02 et 03 octobre derniers ont endommagé et détruit de nombreux biens sur la commune de Breil-sur-Roya. Une partie de ces biens peut être proposée aux services de l'État pour entrer dans une procédure de rachat par les fonds Barnier.

La Commune souhaite donc engager les démarches d'acquisition et de financement dans le cadre des fonds Barnier et pour ce faire, dresse une cinquième liste des biens suivante (liste non définitive et non exhaustive) correspondant au bien sinistré :

➤ N 1049 ITAGRO France

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la procédure de rachat par les fonds Barnier d'un bien sinistré.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition du bien listé ci-dessus dans le cadre de la procédure des fonds Barnier.

SOLLICITE les financements de l'État et notamment la subvention relative au fonds Barnier pour cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous les actes et documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication

et transmission en Préfecture le

Le Maire



Sébastien OLHARAN